



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant le procès-verbal de quorum non atteint du douze mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjointes au Maire, Mmes Dorianne DUBOCQUET, Jennifer DELTOMBRE, Hélène SAISON conseillères municipales, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, MM Willy SCHRAEN, Sylvain IKET, Alain ZEGRE sont absents

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du trente janvier deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du trente janvier deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 03 09

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

29 MARS 2024

Monsieur le Maire expose,

Vu le Compte de Gestion 2023 dressé par le Comptable Public,

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif, donne la parole à Monsieur Vincent KERCKHOVE, Adjoint au Maire délégué aux finances.

Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées et dressé par Monsieur le Maire, article par article sur le Compte Administratif

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
resultats reportés 2022		81 701.58	67 275.62		67 275.62	81 701.58
opérations de l'année 2023	582 952.62	657 518.60	193 615.40	158 401.15	776 568.02	815 919.75
totaux	582 952.62	739 220.18	260 891.02	158 401.15	843 843.64	897 621.33
résultat de		156 267.56	102 489.87		102 489.87	156 267.56

clôture						
	besoin de financement	102 489.87				
	RAR dépense					
	RAR recettes	52 201.38				
	besoin total	50 288.49				

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE le Compte Administratif 2023 à 08 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

L'Adjoint au Maire Délégué

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre

Vincent KERCKHOVE



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

29 MARS 2024